

**COMITE REG PECHES MARITIMES ELEV MARIN CRPMEM PACA rappelle coquillages bivalves fouisseurs du groupe 2**

- Noms des modèles ou références concernés : coquillages bivalves fouisseurs du groupe 2 (palourdes, tellines, praires) dans la zone 13.08 Etang de Berre et dans la zone 13.08.01 Cordon du Jaï
- Marque : palourdes, tellines, praires
- GTIN 000000000 Lot NC
- Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur
- Zone géographique de vente : France entière
- Distributeurs : restaurants, particuliers, mareyeurs

**POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?**

- Motif du rappel : Compte-tenu des résultats d'analyse du 2 janvier 2026 du réseau REPHYtox concernant dépassement du seuil réglementaire des teneurs en toxines lipophiles sur les prélèvements effectués le 29 décembre 2025 sur des coquillages du groupe 2 ( palourdes, p
- Risques encourus par le consommateur : Autres contaminants chimiques

**QUE FAIRE ?**

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Détruire le produit.

**RE COURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS**

- Modalités de compensation : Autre (voir informations complémentaires).

**Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre